

L'ECOLE SYNDICALISTE GIRONDINE

SNUDI 33
FO
FNEC FP

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré
FORCE OUVRIÈRE – SECTION DE LA GIRONDE

Lettre aux syndiqués

Trimestriel
N°69
Novembre 2024

Bordeaux CTC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

TOUCHE PAS À MON FONCTIONNAIRE !

**NON AUX JOURS DE CARENCE
OUI À L'AUGMENTATION IMMÉDIATE
DES SALAIRES
NON À LA CASSE DU STATUT
GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES**

FO

TOUS EN GRÈVE

**10-11-12 DÉCEMBRE 2024
MOBILISONS-NOUS**

LA GREVE POUR GAGNER !

FO
FONCTION PUBLIQUE

www.fo-fonctionnaires.fr

Sommaire

P2&3 - Résolution de la CE
P3,4 & 5 - Préparons la mobilisation!
P6 - CR FS aca. du 18 octobre
P7- CR du GT Segments et CSASD Bilan
P8 - AESH et Directeurs
P9 - Calendrier des stages
P10 - Activité du syndicat
P11 - AFOC
P12 - Correspondants SNUDI FO 33

Organe du SNUDI FO 33
17 Quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX Cedex

☎ **05.57.95.07.61**
💻 <http://33.fo-snudi.fr>
✉ snudifo33@yahoo.fr

Directeur de la publication:
Camille Tastet
Commission paritaire
04 25 S 06473
Imprimé par Moggar Copie



Salaires, postes, statut, retraites :
Préparons la grève jusqu'à satisfaction pour les faire reculer !

- Abandon des 4000 suppressions de postes et création des postes nécessaires !
- Abandon des jours de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !
- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Retrait de toutes les contre-réformes qui détruisent l'École publique !

Le nouveau bureau du SNUDI FO 33 continuera de porter les revendications comme l'a fait Marlène Fernandez pendant ses 8 ans en tant que Secrétaire départementale de notre syndicat !

Revalorisation des salaires sans contrepartie !

Présentant le budget 2025 à l'Assemblée nationale, ce gouvernement chargé des basses besognes de contre-réformes par un Président de la République minoritaire depuis les dernières élections et de plus en plus isolé à l'Élysée, vient d'annoncer par l'intermédiaire du ministre Kasbarian son projet de mettre en place trois jours de carence dans la Fonction publique et de baisser l'indemnisation des jours d'arrêt maladie de 100% à 90%. Il décide ainsi de sanctionner financièrement les personnels malades avec des sous-entendus particulièrement méprisants sur l'« absentéisme croissant » des fonctionnaires, dont le calcul est contesté, en oubliant d'évoquer la dégradation des conditions de travail et les obligations de l'employeur public de garantir la santé et la sécurité des agents. Ajoutons à cela une possible deuxième « journée de solidarité » c'est-à-dire une nouvelle journée de travail gratuit.

La CE du SNUDI FO 33 dénonce la volonté du supprimer le Statut des Fonctionnaires. En effet, le ministre de la Fonction publique a annoncé que les mesures de l'ex- ministre Guerini ne devaient pas « être mises à la poubelle ». Il se déclare favorable à la rémunération au mérite, à la suppression des catégories A B et C, et au licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle... Mais ce n'est pas tout ! Le gouvernement confirme également le blocage de la valeur du point d'indice pour 2025 alors que les collègues ont déjà perdu 28,5% de pouvoir d'achat depuis 2000. Il supprime même la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) dont pouvaient bénéficier certains personnels dont la rémunération stagnait.

Le gouvernement, qui ne peut se prévaloir d'aucune légitimité, veut dérouler sa politique austéritaire et maintenir les dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat. En difficulté pour faire passer son budget de 60 milliards d'euros de coupes, il brandit la menace d'un 49-3.

La CE du SNUDI FO 33 revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28,5% de pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 ainsi que l'arrêt de toutes les mesures visant à sanctionner financièrement les personnels !

La Commission Exécutive du SNUDI-FO 33 avec sa Confédération et sa fédération la FNEC FP FO, réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron- Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des Pensions civiles et militaires. Ces revendications ont été réaffirmées lors du meeting FO du 26 octobre à Paris.



Meeting FO à Paris, samedi 26 octobre pour l'abrogation de la réforme des retraites

Annulation des 4 000 suppressions de postes et création des postes nécessaires !

Alors que les moyens manquent sévèrement à l'Ecole, à l'hôpital, comme dans tous les Services publics, les premières annonces du gouvernement Barnier confirment un nouveau budget d'austérité et de destruction des Services publics.

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !



La CE du SNUDI FO 33 dénonce les suppressions de 4 000 postes dans l'Education nationale. Les conditions de travail des personnels, déjà dégradées, seraient d'autant plus mises à mal par les 3 155 suppressions de postes d'enseignants envisagées pour la rentrée 2025 dans les écoles : cela signifierait en effet des classes plus chargées, moins d'enseignants remplaçants, moins d'enseignants spécialisés... Et tout cela dans une situation déjà intolérable pour les personnels, confrontés à des conditions d'exercice toujours plus difficiles, notamment en raison des conséquences de l'inclusion systématique et du manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir les élèves qui ont besoin de ces structures ! 24000 élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) et qui ne s'y trouvent pas faute de place. Comment des places dans les classes spécialisées et adaptées pourraient être trouvées en supprimant plus de 4000 postes d'enseignants ? Pour rappel, une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000€ par an. La CE du SNUDI FO 33 n'est pas dupe sur les motivations du gouvernement concernant l'inclusion scolaire !

La CE du SNUDI FO 33 revendique l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive ainsi que l'abrogation du décret qui vise à généraliser l'externalisation des ESMS. Elle exige au contraire la création de toutes les places nécessaires en ESMS et dans les classes spécialisées et adaptées, l'abandon des Dispositifs d'auto- régulation (DAR) qui visent à se substituer à une véritable prise en charge spécialisée, la formation des enseignants spécialisés nécessaires avec les départs en stage CAPPEI à hauteur des besoins, l'arrêt de la mutualisation des AESH avec les PIAL et les PAS, un Statut et un vrai salaire pour les AESH. La précarisation des AESH, qui sont toujours actuellement maintenus sous le seuil de pauvreté, est une honte pour l'Etat employeur.

**La CE du SNUDI FO 33 appelle les collègues à se réunir,
à débattre des revendications communes, des moyens
pour les faire aboutir !**

La ministre et le gouvernement refusent de répondre à nos revendications. Ils ne nous laissent pas d'autre choix que de préparer au plus vite le rapport de force pour les contraindre à nous donner satisfaction. La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations pour leur proposer d'organiser ensemble la mobilisation nécessaire. La CE du SNUDI FO 33 appelle les personnels à se réunir et à participer aux réunions d'informations syndicales pour discuter des revendications et décider des moyens de les faire aboutir.

Ces mesures gouvernementales, d'une brutalité inouïe, appellent une réponse à la hauteur de cette agression : pas une nouvelle journée d'action pour protester, pas une manifestation sans lendemain, mais la grève, la grève pour gagner, la grève jusqu'à satisfaction.

Pour la paix ! Contre la guerre !

Pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes !

La CE du SNUDI FO 33 réaffirme sa position et reprend à son compte celle adoptée par le Comité Général de l'UD FO 33 du 20 septembre qui a réuni plus de 250 délégués FO : « *Le Comité Général dénonce les milliards confisqués aux travailleurs, retraités pour enrichir les grands patrons (exonérations fiscales et sociales) sans la moindre contrepartie au*

détriment de l'emploi, des salaires, des services publics et des prestations sociales, pour financer la marche à la guerre, alimenter le massacre des populations civiles. En ce sens, le Comité Général approuve la position constante de son UD et ses appels à manifester en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza comme en Ukraine et partout où les conflits sévissent ainsi que l'arrêt des livraisons d'armes. »

Adoptée à l'unanimité



**La Commission
Exécutive du
SNUDI FO 33**

***Organisons la vraie grève dans l'unité avec les cheminots
jusqu'à satisfaction des revendications !***



**10, 11 et 12 décembre 2024 :
GRÈVES ET MOBILISATION**

Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre KASBARIAN, s'attaque une fois de plus, et de manière intolérable, aux fonctionnaires et agents de la Fonction Publique.

Non content de supprimer la GIPA, de refuser toute revalorisation de leur traitement pour cette année et, à minima, la suivante, le ministre, sans s'embarrasser d'un quelconque dialogue social et en s'appuyant sur des éléments tronqués, vient d'annoncer des mesures violentes et pénalisantes que nous condamnons !

- Désinformation sur la réalité de la Fonction Publique !
- Précarisation de l'ensemble des agents de la Fonction Publique !
- Démolition de la Fonction Publique et du statut général des fonctionnaires !



FO Fonction Publique s'insurge et prépare la riposte

- Pour la suppression des jours de carence
- Pour le maintien de salaire à 100% en cas d'arrêt maladie
- Pour une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice,
- Pour une réelle amélioration de la grille indiciaire
- Pour l'augmentation des effectifs
- Pour de meilleures conditions de travail

FO Fonction Publique appelle à opposer aux 3 jours de carence

3 JOURS DE GRÈVE dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

ENSEMBLE, FAISONS-NOUS RESPECTER !

3 JOURS DE GREVE POUR GAGNER !

Le gouvernement minoritaire brandit déjà la menace du 49-3 pour faire passer un budget d'une brutalité sans précédent : gel des salaires, suppressions de milliers de postes dans les services publics, jours de carence, destruction de la Sécu... Et ce dans un contexte de plans sociaux en chaîne, menaçant des centaines de milliers d'emplois.

Face à la violence des attaques menées par un gouvernement et un ministre qui proclament leur admiration pour Elon Musk et leur volonté de prendre modèle sur ses méthodes pour « lutter contre l'excès de bureaucratie », il faut une riposte à la hauteur.

C'est ce que disent les personnels depuis la rentrée, dans les motions adoptées en réunions syndicales et intersyndicales : « On a tiré le bilan des 14 journées de grève contre la réforme des retraites. Il nous faut organiser un vrai rapport de force. Pas une nouvelle journée d'action pour protester, pas une manifestation sans lendemain, mais la grève, la grève jusqu'à obtention de nos revendications. »

L'intersyndicale des cheminots appelle à la grève illimitée à partir du 11 décembre.
Ils ont raison !

Pour Force Ouvrière, si les trains, les services publics et les établissements scolaires s'arrêtent, cela fournira un puissant levier à même de bloquer l'ensemble des mesures gouvernementales !

Pour cette raison, la FNEC FP-FO, avec sa fédération de fonctionnaires la FGF-FO, propose de discuter de se joindre à la grève des cheminots, dans l'unité la plus large.

Nous aiderons à organiser cette discussion à tous les niveaux : école, service, établissement, intersyndicale départementale et même nationale.

La FNEC FP-FO invite à organiser des assemblées générales partout pour décider.

- Abandon des 4000 suppressions de postes et la création des postes nécessaires !
- Abandon des jours de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !
- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Retrait de toutes les contre-réformes qui détruisent l'École publique !



Montreuil, le 15 novembre 2024

Motion Ecole de Gajac, Saint Médard en Jalles, 12 novembre 2024

Nous, 12 enseignantes et 3 AESH de l'école Gajac réunis ce jour refusons la politique d'austérité contre l'École Publique et contre les personnels et le statut de fonctionnaire :

Nous refusons :

- Les 4000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale dont 3155 dans le 1^{er} degré
- Les 3 jours de carence qui reviennent à sanctionner les personnels absents car ils sont malades. Nous sommes en contact avec des enfants qui véhiculent des microbes et qui viennent à l'école malades
- L'inclusion systématique sans moyen
- L'harmonisation des manuels car nous sommes extrêmement attachées à la liberté pédagogique

Nous réaffirmons nos revendications :

- un salaire décent pour les AESH, un statut, une réelle formation, des contrats à 24h pour tous.
- dégel du point d'indice et augmentation des salaires sans contrepartie à minima à hauteur de l'inflation
- arrêt des suppressions de postes et création de postes de remplaçants
- retrait de l'acte 2 de l'inclusion

Nous sommes prêtes à nous mobiliser, y compris par la grève.

Motion adoptée le jeudi 7 novembre 2024
par des AESH du PIAL de Salles
en réunion d'informations syndicales
au Collège Aliénor d'Aquitaine

Nous, AESH syndiqués à FO et non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} degré ou dans le second degré, en réunion d'informations syndicales refusons de régler la facture de « quel qu'il en coûte » décidée par le Président et son ministre de l'Éducation Nationale lors de la crise du COVID.

Alors que le projet de budget 2025 prévoit le maintien de dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat, il nous est maintenant demandé, entre autres à nous, AESH, contractuelles de l'Éducation Nationale, de passer en très grande majorité sous le seuil de pauvreté, de participer à un effort austéritaire sans précédent ?

A Monsieur le Président,
à Monsieur le 1^{er} Ministre,
à Monsieur le Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation publique, nous posons la question : « Seront-elles admises ce qui représente 3 jours de carence et un maintien de salaire non plus à 100%, mais à 90% pour un congé maladie pour les plus précieuses de la Fonction Publique ? »

Entre 10 et 20% de perte de salaire pour cause de maladie ? Qui peut accepter cela ?

- A cela s'ajoutent :
- Le blocage de la valeur du point d'indice, absent de nos salaires ;
- La suppression de la GPA (Garantie Individuelle du Personnel d'Enseignement) ;
- Une éventuelle seconde journée de solidarité.

Il n'est plus possible de nous laisser tomber la tête sur le dos sans réagir. Si nous ne faisons rien, jusqu'à quand ? Il faut les arrêter !

Et nous ne sommes pas seuls à avoir nos revendications, donc les principales :

- L'abrogation de la loi des retraites 2023 Macron-Borne ;
- Ni responsabilité, ni aménabilité ;
- Le statut de la Fonction Publique d'État basé sur la catégorie B ;
- Les salaires à 100% des 24 heures d'accompagnement infirmiers ;
- L'abandon des TPA, de la contractualisation à outrance qui nous a rendus ministres.

Nous estimons que ces mesures du gouvernement Borne d'une violence sociale inouïe obligent les organisations syndicales à prendre au plus vite leurs responsabilités en construisant dans l'unité syndicale le rapport de forces et en lançant la « vraie grève » pour gagner, c'est-à-dire la grève jusqu'à satisfaction.

Nous sommes prêtes à nous mobiliser avec tous les autres personnels de l'É.N., sous les fonctionnaires et au-delà.

Motion adoptée à l'unanimité des présentes

Motion école primaire Poincaré Bordeaux, le 5 novembre 2024
Nous, enseignants et AESH de l'école primaire Poincaré de Bordeaux réunis ce jour en Réunion d'Information Syndicale avec le SNUDI FO 33, refusons le plan d'austérité contre l'École publique, contre les personnels, contre notre statut ! Nous refusons :

- Les 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale dont 3 155 dans le 1^{er} degré
- La mise en place de 3 jours de carence au lieu d'1 actuellement et l'indemnisation du congé maladie à 90% du traitement et non plus à 100%
- Le projet Guérini qui entend supprimer les catégories A, B, C de fonctionnaires
- Le gel de la valeur du point d'indice et la suppression de la GPA
- Toutes les mesures contre les personnels

Nous réaffirmons nos revendications :

- Annulation des 4 000 suppressions de postes
- Abandon du « Choc des savoirs » et du Pacte
- Revalorisation des salaires sans contrepartie
- Un statut pour les AESH

Les personnels de Poincaré sont prêts à se mobiliser, y compris par la grève jusqu'à obtention de nos revendications !

Motion école élémentaire Anatole France, Bordeaux, le mardi 19 novembre 2024
Nous, enseignants de l'école élémentaire Anatole France de Bordeaux réunis ce jour en Réunion d'Information Syndicale, refusons le plan d'austérité contre l'École publique, contre les personnels, contre notre statut !

Nous réaffirmons nos revendications :

- Annulation des 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale
- Abandon des jours de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% !
- Revalorisation des salaires sans contrepartie : augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !
- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Retrait de toutes les contre-réformes qui détruisent l'École publique !

Nous sommes prêts à nous mobiliser par la grève jusqu'à satisfaction de nos revendications. Nous ne voulons plus de journées d'actions isolées et sommes prêts à rejoindre l'appel à la grève à partir du 10 décembre des cheminots pour construire l'action interprofessionnelle la plus large possible pour gagner !

Les salariés, les fonctionnaires, les retraités refusent qu'on leur fasse les poches, refusent de payer l'addition établie par le gouvernement Macron/Barnier et leurs prédécesseurs qui, par leurs choix politiques depuis plusieurs années :

- pillent minutieusement les caisses de retraite, d'assurance maladie et chômage,
- organisent méthodiquement le démantèlement des services publics pour en justifier la liquidation,
- cautionnent les licenciements dans les grandes entreprises (Michelin, Auchan...) qui ont reçu des milliards d'euros d'argent public sans aucune contrepartie, sans aucun contrôle,
- contribuent à la guerre qui sévit à Gaza, au Liban et en Ukraine.

Dans l'entreprise MMTB (Ex-Ford Getrag Blanquefort), l'intersyndicale dont FO déclare : « *Notre Direction souhaite suspendre notre prime de vacances et notre prime de fin d'année pendant 2 ans, ceci est inacceptable ! (...)* La Direction privilégie le profit des actionnaires au détriment de ses propres salariés... » et appelle à un rassemblement/débrayage le 19 novembre après-midi ! **Les salariés de MMTB Blanquefort ont raison !**

A l'EHPAD de Podensac, en Assemblée Générale avec FO, les salariés ont lancé une pétition pour contrer les propositions de la direction qui tente de leur imposer une réduction de leurs congés d'été, une augmentation des week-end travaillés, tout cela parce qu'elle refuse de recruter des agents supplémentaires. Ils sont prêts à décider la grève si la direction persiste. **Les agents de l'EHPAD de Podensac ont raison !**

Les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) ont sollicité FO Santé 33 pour leur grève et manifestation du 22 novembre. Ils réclament l'abrogation du décret permettant aux employeurs de la santé privée comme celle du public de déroger à la formation qui leur est due et aux grades de rémunération associés. **Les infirmiers de bloc opératoire ont raison !**

Les agriculteurs dont non seulement aucune revendication n'a été satisfaite et aujourd'hui menacés dans leur existence par le traité de libre échange « Mercosur » sont de nouveau mobilisés. **Les agriculteurs ont raison !**

Le groupe des 9 (intersyndicale des retraités) déclare : « *Nos organisations soussignées réaffirment leurs revendications et appellent les retraités à signer massivement la pétition et à se mobiliser, en particulier le 3 décembre pour dire haut et fort : indexation sur l'inflation et augmentation de toutes les pensions, rattrapage des pertes subies...* » **Les retraités ont raison !**

2 000 militants FO avec leur Secrétaire général en meeting à Paris ont réaffirmé l'exigence d'abrogation de la réforme des retraites et sont convaincus qu'elle est à portée de main. **Les 2 000 militants FO ont raison !**

A la SNCF, les cheminots, dont FO, refusent l'ouverture à la concurrence, la privatisation du transport ferroviaire fret/voyageur, appellent à la grève le 21 novembre et menacent de la poursuite de la grève le 11 décembre si la direction ne répondait pas aux revendications. **Les cheminots ont raison !**

A 3 jours de carence, FO Fonction publique propose 3 jours de grève et de mobilisation aux autres organisations syndicales. **Les fonctionnaires ont raison !**

Les enseignants, réunis par FO à Bordeaux, ont adopté une motion pour dénoncer les 4 000 suppressions de postes, le fonctionnaire-bashing : « *Nous sommes prêts à nous engager dans la grève à partir du mardi 10 décembre, veille de l'appel à la grève des cheminots, véritable point d'appui pour une mobilisation interprofessionnelle de grande ampleur* ». **Les enseignants ont raison !**

Dès lors, la CE de l'UD FO 33 estime que l'appel à la grève illimitée des cheminots à compter du 11 décembre est un point d'appui considérable et appelle ses syndicats à rejoindre cette grève partout où cela est possible. Pour l'organiser et la décider, la CE de l'UD FO 33 appelle tous ses syndicats à :

- Multiplier les AG, les réunions, les discussions avec les salariés, fonctionnaires dans toutes les entreprises et administrations,
- Faire remonter toutes les prises de décisions/relevés de discussions,
- Renforcer toutes les mobilisations, grèves, rassemblements qui se tiendront en amont du 11 décembre (*19 novembre MMTB, 21 novembre cheminots, 3 décembre retraités...*)

L'UD FO 33 appelle ses syndicats à réunir les syndiqués, à organiser des assemblées dans l'unité la plus large, à organiser la grève pour rejoindre les cheminots le 11 décembre, à reconduire dès le lendemain.

L'UD FO 33 se félicite de la décision de l'UIAFP FO d'appeler à la grève les 11, 12 et 13 décembre, en même temps que la grève reconductible à la SNCF, pour gagner sur les revendications.

Abrogation de la réforme des retraites !

Augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux !

Non aux suppressions d'emploi ! Non à la casse de la sécu !

Renforcement des services publics ! Non aux jours de carence !

L'argent au travail, pas au capital ni à la guerre !

**Formation spécialisée académique :
toujours plus de souffrances, toujours moins de moyens...
toujours pas d'écoute !**

« Vous allez nous plomber tout le week-end ! »

C'est en ces termes que le secrétaire général de l'académie de Bordeaux s'est exprimé suite à notre déclaration préalable, lors de la formation spécialisée académique qui s'est tenue le 18 octobre.

En effet, notre organisation syndicale arrive à saturation... Combien d'instances faudra-t-il encore avant que nos revendications, qui convergent toutes vers le manque de moyens, le manque de postes, arrivent à aboutir ? Dans toutes les instances, les réponses se suivent et se ressemblent, à l'instar de celle de M. le secrétaire général : « Ce sont des remarques de politique nationale sur lesquelles je ne m'exprimerai pas... »

Et il a raison ! Forte de ce constat, Force Ouvrière demande alors à tous les représentants locaux de se faire alors nos porte-paroles auprès des responsables nationaux, de notre ministre, qui eux seuls sont décisionnaires.

C'est ainsi que nous avons formulé cette demande explicite au travers de notre déclaration préalable (cf pièce jointe).

**Compétences QVTC : non acquises !
Ou en cours de non acquisition...**

Lors de cette instance, l'administration nous a fait un retour du questionnaire QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), auquel ont répondu 9118 personnels sur toute la France, ce qui correspond à environ 18 % des personnels enseignants du public et des administratifs. **Les notes de perception globale allant de 0 à 10, c'est sans surprise que cette dernière atteint difficilement la note de 5,3!**

En ce qui concerne les « Compétences et parcours professionnels », la perception des personnels ne dépasse pas 4,6 !

Un grand nombre d'AESH ont répondu par exemple qu'ils devaient réaliser des tâches pour lesquelles ils n'étaient pas compétents. **Nous avons à cette occasion rappelé qu'en effet, tous les élèves n'avaient pas leurs places dans un parcours scolaire ordinaire, mais qu'ils nécessitaient des soins que ne pouvaient pas leur prodiguer les AESH !**

A la question de savoir s'il était facile d'accéder à des formations, une grande majorité de PE a répondu non. **FO ne s'est pas privée de rappeler les problèmes, mainte et mainte fois dénoncés, des formations ciblées (dans le cadre des constellations) et non choisies par les collègues : le contenu des formations ne répond pas aux besoins des PE qui ne souhaitent pas assister à des formations supplémentaires, en dehors de leurs obligations réglementaires de service.**

Par exemple, et pour faire le lien avec l'adaptation du poste de travail, l'infirmière de la DSDEN déplore notamment le manque de fréquentation des formations sur les TMS (troubles musculo squelettiques)... Et il est en effet bien dommage que les collègues se privent de ce genre de formation, utile à leur santé, puisqu'ils sont censés les faire sous forme de bénévolat sur leur temps libre... Alors qu'on sait que des heures pourraient être dédiées à cela, sur les 18 heures réglementaires.

De même lorsqu'il s'agit de se positionner sur le sentiment d'être accompagné dans l'évolution de carrière : une grande majorité des

personnels répond par la négative. Là encore, ce ne sont pas les conseillers mobilité de carrière de proximité, censés compenser le manque de personnels compétents en la matière, qui peuvent apporter des solutions concrètes et efficaces aux collègues au bout du rouleau qui veulent quitter le navire, sans y perdre trop de plumes !

Enfin, quelques résultats éloquentes sur la « Conciliation vie professionnelle et vie privée » :

« Dépassement du temps de travail » : les directeurs d'écoles répondent oui à 92% !

« Capacité à oublier le travail » : enseignants et directeurs répondent majoritairement non.

« Manque de reconnaissance » : là encore, 63 % répondent non !

« Sentiment d'insécurité » : près de 50% des personnels répondent avoir eu des agressions physiques ou verbales (par les parents ou élèves) : 13% concernent des agressions physiques, 77% concernent des agressions verbales...

FO rappelle que pour toute agression, une demande de protection fonctionnelle peut être demandée à la rectrice. Ne pas hésiter à nous contacter pour qu'on vous accompagne dans ces démarches.

Pour conclure sur l'aboutissement et l'intérêt de ce questionnaire, avec tous ces chiffres pour le moins parlants, FO a posé la question qui fâche : s'intéresser à la perception des conditions de travail des personnels, avec plus de 800 000 données brutes à exploiter, c'est bien... Mais concrètement, que fait-on de cela ? Est-ce que la mise en place de ce questionnaire est corrélée à une dotation de moyens supplémentaires pour répondre à des problématiques qui seront pointées ?

Réponse qui hélas ne nous surprend pas : « La réponse est dans le projet de budget 2025... Donc pas de réponses magiques mais ça permettra peut-être de

faire des réfléchages des budgets ou prendre des mesures qui ne coûtent pas d'argent. »

Voilà, voilà... Objectif : améliorer les conditions de travail des personnels à moyens constants. Ou comment déshabiller Pierre (qui était déjà en slip!) pour habiller Paul ?! De la com', rien que de la com', toujours de la com'... et des personnels qui continuent de souffrir. L'Etat en est responsable. L'Etat doit assumer. FO n'aura de cesse de le marteler.

**Pour l'accueil des élèves à besoins particuliers,
FO demande des places en établissements spécialisés, pas de la pseudo-formation qui entérinerait les suppressions de ces dernières !**

A la demande d'une autre organisation syndicale de formation des enseignants « lambda » pour inclure les élèves à besoins particuliers, FO a rappelé que le peu de formation éventuellement dispensée ne changerait rien au fait qu'ils resteraient démunis au regard des besoins considérables. Une pseudo-formation ne compensera jamais le manque de places en établissements spécialisés du type ITEP ou IME, où des éducateurs qui ont 3 ans de formation peuvent prendre en charge ces élèves, de manière professionnelle, individuelle, efficace et bienveillante, ce qui est impossible dans une classe de 25 élèves ou plus sans passer à côté des besoins des uns, des autres ou de soi-même... ! Protégeons-nous, refusons la cogestion!

*En défense de l'enseignement spécialisé, NON à l'Acte 2 de l'école inclusive, **Signez la pétition ICI*** ➡



REP , REP+, RURALITÉ : VERS UNE BAISSSE DES MOYENS?

REP REP+ et Ruralité : vers une baisse des moyens ?

Qu'en est-il de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire ? Pap Ndiaye avait annoncé le 9 décembre 2022 qu'une réflexion serait menée en 2023 pour réviser la carte de l'enseignement prioritaire. Le 22 mai 2024, la Ministre Belloubet s'exprimait sur le sujet à l'assemblée nationale : « La population évolue, la démographie évolue aussi et donc il faut que nous regardions plus précisément comment cela a évolué sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à reprendre la cartographie de l'éducation prioritaire ». Ces changements étaient prévus pour la rentrée 2025.

Quelles sont les intentions de ce nouveau gouvernement? L'éducation Prioritaire fera-t-elle les frais de la politique de destruction continue des services publics et des suppressions massives de postes annoncées ?

Notre inquiétude est grande compte tenu des orientations du rapport Azéma-Mathiot de 2018 indiquant que le public des REP + était stable mais que celui d'un certain nombre de REP avait changé, ce qui nécessitait une réflexion.

Ce rapport a été repris en 2024 par la député Horizons Agnès Carel qui propose donc de garder les REP+ mais de remplacer les REP par une allocation locale de moyens décidée par les recteurs.

Dans ce contexte s'est tenu un groupe de travail le jeudi 7 novembre sur la redéfinition des segments 1 : éducation prioritaire et segment 2 : ruralité.

Le projet traduit clairement une baisse de moyens que ce soit dans l'éducation prioritaire ou dans les zones rurales.

Une anticipation sur les politiques à venir ?

Segment 1, éducation prioritaire (rural et urbain) : 165 écoles (REP et REP+) sur 906 écoles en Gironde.

La liste des écoles REP+ est arrêtée par le Ministère, la liste des écoles REP est fixée par arrêté académique.

Le Ministère classe les établissements en fonction d'un indice social : l'IPS (indice de position sociale), celui-ci comprend quatre paramètres :

Le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées

Le taux d'élèves boursiers

Le taux d'élèves résidant dans quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième.

Ces IPS ont été actualisés en 2023. Sur le terrain, de plus en plus



d'équipes se mobilisent après la publication de ces IPS. Elles comparent l'IPS de leur établissement bien inférieur à d'autres qui sont labellisés REP ou REP+ et revendiquent leur appartenance à l'éducation prioritaire. Dans d'autres cas, un IPS trop élevé ne reflète pas forcément la situation réelle des écoles, notamment pour les nouvelles écoles n'ayant pas accueilli tout leur public ! C'est le cas dans certains établissements de Gironde. Ceux-ci sont placés hors éducation prioritaire du fait d'un IPS donc « trop » élevé tout en demeurant dans des quartiers défavorisés et dépendant pourtant d'un collège REP !

Nous défendons les établissements dans cette situation en Gironde !

Pas de nouveaux classements REP / REP+ mais des sorties !

Dans trois situations, un changement de sectorisation de collège va avoir pour conséquence deux sorties de REP et un passage de REP+ à REP en Gironde.

Ces changements de sectorisation qui obéissent aussi à des considérations d'effectifs et de mobilité n'ont pas forcément d'incidence sur le public de ces écoles !

Situation des écoles « orphelines »

Depuis la dernière révision de la carte de l'éducation prioritaire en 2015, six écoles sont sorties du dispositif REP. Ces écoles « orphelines » disposaient jusqu'à aujourd'hui de manière dérogatoire de moyens supplémentaires (classes dédoublées, maîtres surnuméraires...). Il nous a été annoncé que ces écoles réintégreront progressivement le régime ordinaire (suppression progressive des classes dédoublées...).

Nous nous mobilisons dès aujourd'hui auprès de ces écoles pour sauvegarder leurs moyens.

Segment 2, écoles rurales : 104 écoles hors éducation prioritaire, ces écoles bénéficiaient jusqu'à aujourd'hui d'une attention particulière avec notamment des mesures de sauvegarde (1 an), ces mesures de sauvegarde perdraient leur automaticité et se concentreraient uniquement sur les écoles de 1 à 4 classes du rural éloigné. **De plus, 25 écoles sortiraient du segment rural pour intégrer le segment 3 ordinaire sans moyens supplémentaires ni mesures exceptionnelles de sauvegarde.**

Ceci a aussi une incidence sur les personnels, en effet quid des points de bonification de zone rurale soit 30 points de plus pour 3 ans ou 60 points pour 5 ans et plus ?

CSASD ET CDEN BILAN **DÉCADE ET DÉCADENCE !**

Les instances de la carte scolaire se sont réunies jeudi 17 et vendredi 18 octobre pour faire le bilan des mesures pour cette rentrée 2024. Pour la première fois depuis 10 ans sous prétexte démographique, la Gironde a dû rendre 16 postes au ministère. Le bilan s'écrit en chiffres et en lettres, et le compte n'est pas bon :

-23 classes en cette rentrée 2024

57 congés non remplacés dont 8 congés longs dès le premier mois de l'année

pas de co-enseignement dans des classes de TPS à 18 élèves

165 enseignants contractuels renouvelés dans la précarité

AESH : toujours au grand choix

95 démissions cet été et déjà 19 depuis la rentrée : nos collègues n'ont plus le choix quand les conditions se dégradent et que leur salaire les maintient toujours plus loin du seuil de pauvreté. Le SNUDI FO 33 revendique sans

relâche un statut et un vrai salaire !

Nous avons dénoncé en instance la pression exercée par une Inspectrice sur les AESH qui refusaient de travailler sur la pause méridienne les menaçant de changement d'affectation. Madame la DASEN confirme que leur travail sur la pause méridienne ne peut répondre à aucune injonction et s'inscrit dans le strict cadre du volontariat.

Evaluation des directeurs : des intentions contre notre intuition

234 directeurs seront évalués cette année. L'évaluation durera 1h maximum et sera décalée à l'année suivante au profit de l'évaluation PPCR s'il y avait un doublon.

Quand le SNUDI FO s'inquiète du risque de perte de poste en cas de mauvaise évaluation, notamment pour les plus anciens, madame la DASEN rappelle sans mauvaise intention le référentiel de compétences inscrit dans le cadre de la loi Rilhac.

Le SNUDI FO dénonce un nouvel arsenal à pression et à injustice pour nos directeurs !

Effectifs trop élevés des classes de TPS : pas les moyens de faire vivre ce dispositif de manière satisfaisante...

La FNEC FP FO 33 a alerté la DASEN sur les effectifs beaucoup trop élevés dans certaines classes de Toute Petite Section. Notamment dans deux écoles en particulier : Louis Pergaud à Cenon et Suzanne Lacore à Coutras où sont accueillis ou vont être accueillis, jusqu'à 18 élèves ! Fo demande la baisse de ces effectifs. La DASEN répond que c'est une convention départementale (pas de texte réglementaire de cadrage) qui propose un nombre maximal de 18 élèves et que cela répond aux besoins. Malgré les remontées négatives des personnels et la souffrance que cela engendre, ce chiffre de 18 sera maintenu car ils n'ont pas les moyens !

Employeur DSDEN : plus de proximité ?

Depuis ce mois de septembre, le « SAM AESH » fait partie des oubliettes de l'histoire de l'Académie de Bordeaux : fini le Lycée Montesquieu de Bordeaux et place à la DPASCO du Rectorat, Direction des Personnels à l'Accompagnement SCOLAIRE ! A présent, tous les AESH, en CDD et en CDI, ont comme employeur la DSDEN de leur département d'exercice. La DPASCO est composée de trois bureaux. Celui qui concerne la gestion de votre paie est le troisième : DPASCO 3. Il est chargé du traitement de votre paie (salaire, indemnité de fonction, SFT ...). Quant à votre gestion administrative (Contrat, PIAL d'affectation, quotité du temps de travail...), c'est de la seule responsabilité des DSDEN. Osons espérer que cette nouvelle organisation décidée nationalement par le Ministère se traduise par plus de proximité et d'humanité dans votre gestion. FO attend de voir, mais ne se fait pas beaucoup d'illusions vu le manque d'agents administratifs...

**Accompagnement sur la pause méridienne :
« travailler plus pour gagner plus ? »**

La seconde nouveauté est la prise en charge de l'accompagnement durant la pause méridienne par l'Éducation Nationale. On peut dire qu'elle est marquée par une improvisation généralisée à tous les étages et le « grand n'importe quoi ». (NB. Le présent est ici volontairement employé car ce dossier est loin d'être clos en ce mois de novembre. Il faut dire que la note de service ministérielle avec les modalités de la mise en œuvre de cette prise en charge par l'E.N. a été publiée en plein été, le 24 juillet exactement !) La FNEC FP-FO et ses syndicats (SNUDI-FO, SNFOLC, SNETAA-FO, ID-FO) ne comptent plus les mails et appels téléphoniques d'AESH, de coordonnateurs de PIAL et de Chefs d'Etablissement un peu perdus dans la mise en place de cet accompagnement par manque d'informations, notamment celle concernant les moyens supplémentaires alloués par l'Administration qui, depuis, et ce n'est pas une surprise, s'avèrent très insuffisants. Ainsi : là, du temps d'accompagnement en classe diminué pour le transférer sur la



pause méridienne (Les enseignants apprécieront ...); ici, une AESH qui auparavant avait un « contrat Mairie » de 8 heures d'accompagnement hebdomadaires ne se voit attribuer par l'E.N. que 6 heures et subit donc une perte de salaire conséquente. Là encore, une AESH perd du salaire, le tarif horaire de la Mairie étant plus élevé que celui de l'E.N. ... On est bien loin du « travailler plus pour gagner plus » avancé par le Ministère et censé répondre à la légitime revendication d'augmentation des salaires. Preuve est faite que la FNEC FP-FO a eu raison de dénoncer ce soi-disant « gagnant-gagnant » qui prétendait mettre sous le tapis la revendication défendue depuis des mois et des mois, à savoir : « Un temps plein pour 24 heures hebdomadaires d'accompagnement ». N'en déplaise à la Ministre, elle est plus que jamais d'actualité ! Pour conclure, force est de constater que cette rentrée scolaire 2024 est une nouvelle rentrée ratée par le Ministère. Tous les problèmes demeurent, voire sont amplifiés par le manque de moyens : des élèves sans AESH ou des temps d'accompagnement ridicules, les interventions des enseignants spécialisés des RASED de plus en plus parsemées, des listes d'attente en IME, ITEP...qui s'allongent encore un peu plus, et la souffrance de tous encore plus prégnante ! La coupe est pleine ! La mobilisation s'impose.

La FNEC FP FO33 a demandé une audience à la DASEN pour faire remonter différentes problématiques rencontrées par les AESH.

Le Syndicat est là pour vous défendre et vous accompagner, n'hésitez pas à vous inscrire aux Réunions d'Informations Syndicales spéciales AESH de la FNEC FP FO 33.

Prochaines RIS AESH

ANDERNOS, Collège André Lahaye, jeudi 12 Décembre de 13h30 à 16h30
 BLAYE, Lycée Professionnel de l'Estuaire, mardi 7 Janvier de 13h30 à 16h30
 BORDEAUX, Collège Grand Parc, mardi 14 janvier de 13h30 à 16h30
 ARVEYRES, Collège Jean Auriac, mardi 28 janvier de 13h30 à 16h30
 GRADIGNAN, Collège Alfred Mauguin, mardi 4 février de 13h30 à 16h30
 LUSSAC, Collège Lucie Aubrac, mardi 11 février de 13h30 à 16h30



Scannez le QR code pour
vous inscrire !

UTILISEZ CE DROIT : L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel comme vous (12h/an soit 3h/trimestre ou 1h/mois.). Votre demi-journée d'information syndicale est rémunérée, aucune perte de salaire. C'est l'occasion de vous retrouver entre AESH et d'échanger librement avec le syndicat.

DIRECTION D'ÉCOLE : ABROGATION DE LA LOI RILHAC

Les nouvelles missions ainsi que les évaluations de directeurs préoccupent beaucoup. Les collègues ne savent pas vraiment ce qui les attend. La loi RILHAC de décembre 2021 et ses décrets d'application changent clairement la donne ! Pilote du projet pédagogique, et non plus simple animateur de l'équipe, le directeur dispose maintenant d'une autorité fonctionnelle dans le cadre des missions qui lui sont confiées ! Ces évaluations spécifiques sont inscrites dans les décrets de la loi et ont pour but de décider de maintenir ou non un directeur sur sa fonction de directeur. C'est tout l'enjeu ! Les directeurs sont désormais tous sur un siège éjectable. Les DASEN de la Gironde avaient déjà largement profilé les postes de directeurs pour choisir très clairement leurs meilleurs éléments, mais la loi RILHAC va encore plus loin !

Le SNUDI FO a voté contre les décrets d'application au CSA ministériel le 16 mai 2023!

En CSASD de rentrée, la DASEN reste très évasive sur les conséquences de cette évaluation spécifique de directeur. C'est clairement INQUIETANT !

Nous rappelons que toute décision de l'administration est contestable ! Faites appel au SNUDI FO pour contester si vous n'êtes pas satisfait du compte rendu suite à votre évaluation !

Le SNUDI FO 33 revendique l'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application!

Professeurs des écoles, collèges, lycées généraux ou professionnels, universités, personnels administratifs ou de direction, AESH, AED, PsyEN, infirmières et médecins scolaires ...

Adhérents comme non adhérents FO : Participez nombreux !

**TOUS LES STAGES SE DEROULENT
A L'UNION DEPARTEMENTALE FO
DE BORDEAUX DE 9h30 À 16h**



LA MOBILITE (1)

Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...

Vendredi 11 octobre 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Personnels du 2d degré

Jeudi 7 novembre 2024

LES FRAIS DE DEPLACEMENTS

PE (TRS), AESH, personnels itinérants

Jeudi 14 novembre 2024

AESH

PIAL, PAS, contrat, salaire...

Jeudi 21 novembre 2024

COMPRENDRE SA FICHE DE PAYE

Enseignants, AESH, contractuels

Lundi 25 novembre 2024

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Connaitre et faire valoir ses droits

Mardi 10 décembre 2024

ETRE MILITANT DE LA FNEC

Réservé aux adhérents

Jeudi 19 décembre 2024

DEBUT DE CARRIERE DES PE (FSTG, T1, T2...)

Mutations, promotions, carrière ...

Vendredi 17 janvier 2025

INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMATIQUE

Versus enseignement spécialisé

Mardi 21 janvier 2025

LA MOBILITE (2)

Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...

Jeudi 6 février 2025

**DROITS ET OBLIGATIONS
DES FONCTIONNAIRES D'ETAT**

Jeudi 20 et vendredi 21 février 2025

Stage sur deux jours

SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Histoire, Financement et Fonctionnement

Jeudi 20 mars 2025

**STATUT GÉNÉRAL, STATUTS PARTICULIERS
DES FONCTIONNAIRES D'ETAT**

Mardi 13 mai 2025

LA MOBILITE (3)

Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...

Jeudi 22 mai 2025

RETRAITE : Histoire, financement, calculs

Dates à venir (ce stage sera programmé sur la dernière période)

Stage sur deux jours

UTILISEZ CE DROIT : Le congé de formation syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel (12 jours par an). Ces journées sont rémunérées, aucune perte de salaire. C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger librement avec le syndicat. Comme plus de 400 collègues réunis l'an passé, inscrivez-vous aux stages de la FNEC FP FO 33.

INSCRIVEZ-VOUS : par mail à fnecfpo33@gmail.com ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre supérieur hiérarchique. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie au moins un mois avant le début du stage.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière
fnecfpo33@gmail.com — 06 86 77 99 82

17 quai de la Monnaie — Tram C/D, Arrêt St Michel — 33 080 Bordeaux Cedex

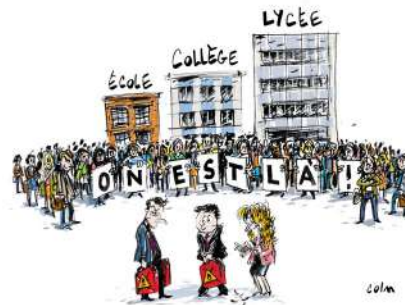


S'inscrire ICI

Août	
Lundi 26	Bureau départemental du syndicat GT AESH
Mercredi 28	Réunion accueil PES
Jeudi 29	CE du SNUDI Acc. Collègue IEN Libourne 1 Réunion accueil entrants
Septembre	
Lundi 2	Acc. Collègue IEN Arcachon S.
Mardi 3	CSASD 1er degré
Mercredi 4	Acc. Collègue DSDEN Permanence Bureau Acc. Collègue IEN Gradignan
Jeudi 5	Conseil Médical
Lundi 9	Tournée école St Christophe des Bardes Bureau SNUDI
Mardi 10	Bureau Inter FNEC
Mercredi 11	Permanence Bureau
Jeudi 12	Bureau FNEC
Lundi 16	Tournée école FSTG Arcachon N.
Mercredi 18	Permanence Bureau
Jeudi 19	Acc. Collègue AESH
Vendredi 20	GT FSSSCT CE du SNUDI RIS AESH Bordeaux Comité Général UD FO
Lundi 23	Tournée école Gradignan/Langon Tournée école Libourne Tournée école FSTG Gradignan
Mardi 24	CDAS
Mercredi 25	Permanence Bureau
Jeudi 26	GT Promotions 1er degré Bureau National du syndicat
Vendredi 27	AG SNUDI 47 Bureau National du syndicat
Lundi 30	Acc. Collègue IEN Arcachon S. Bureau SNUDI
Octobre	
Mercredi 2	Permanence Bureau
Lundi 7	Tournée école Langon/ Chamadelle et Les RIS école Louis Pergaud Cenon
Mardi 8	RIS AESH Bordeaux/ Podensac/ Lesparre Visite FS Ambares RIS école Marie De Gournay Bordeaux
Mercredi 9	Permanence Bureau
Vendredi 11	Stage FNEC "Mobilités"
Lundi 14	Tournées écoles Le Haillan CE du SNUDI
Mardi 15	Tournées écoles Le Pian Médoc/ST Médard en Jalles/Eysines/Valeyjac/Couquèques et St Yzans de Médoc/Lesparre/Villenave d'Ornon/Cadaujac/ IME Lussac CSA Académique RIS école marie de Gournay Bordeaux Conseil National Fédéral

Mercredi 16	Conseil National Fédéral RIS école Barbey Bordeaux
Jeudi 17	Tournées écoles ST Sauveur/Vertheuil/St Estephe/Pessac CSASD Bilan
Vendredi 18	CDEN Bilan Tournées écoles ST André de Cubzac/Listrac-Médoc / Castelnau de Médoc /Blanquefort/ Lamarque / Lestiac / Paillet/Villenave de Rions/Capian/Pessac/ Noaillan/ St Pierre de Mons FS académique
Samedi 26	Meeting national FO Paris "Abrogation réforme des retraites"
Novembre	
Lundi 4	Bureau SNUDI RIS école Cazemajor Bordeaux Acc. Collègue IEN Lesparre
Mardi 5	RIS école Poincaré Bordeaux RIS école Van Gogh Cenon CDAS Acc. Collègue IEN Lesparre
Mercredi 6	Permanence INSPE
Jeudi 7	RIS AESH St André de Cubzac/Salles GT Segments Réunion FS Acc. Ecole IEN Cenon
Vendredi 8	Bureau FNEC GT Directeurs Acc. Collègue IEN Arcachon N.
Mardi 12	CE du SNUDI RIS AESH Coutras
Mercredi 13	RIS "Directeur"
Jeudi 14	Stage FNEC "Frais de déplacement"
Lundi 18	Bureau SNUDI Tournée école Arveyres RIS AESH St Yzan de Souillac RIS école élémentaire Anatole France Bor-
Mardi 19	Acc. Collègue IEN Lesparre Tournée écoles Sud Médoc GT FS académique FS départementale
Mercredi 20	Intersyndicale "Ecoles orphelines" Permanence Bureau
Jeudi 21	RIS école Les Platanes St Selve Tournée école Léognan Stage FNEC "AESH"
Vendredi 22	RIS école Vieux Bordeaux Bordeaux RIS école Martillac Tournée écoles Cabanac RIS école du Parc Artigues

Lundi 25	RIS école maternelle La Luzerne Le haillan Acc. Collègue IEN Lormont Stage FNEC "Fiche de paie"
Mardi 26	RIS école St Exupéry Ste Eulalie Conseil National SNUDI RIS AESH Lesparre
Mercredi 27	Permanence INSPE Conseil National SNUDI
Jeudi 28	Conseil National SNUDI CDEN GT mouvement départemental
Vendredi 29	RIS école Paul Bert Bordeaux
Décembre	
Lundi 2	Bureau SNUDI
Mardi 3	RIS école Les Bosquets Mérignac Audience DASEN
Mercredi 4	Permanence Bureau
Jeudi 5	Bureau Inter FNEC
Lundi 9	CE du SNUDI
Mardi 10	Stage FNEC "Contractuel"
Mercredi 11	Permanence Bureau
Jeudi 12	RIS AESH Andernos Réunion FS Accompagnement Collègue DSDEN
Vendredi 13	AG FGF
Lundi 16	Bureau SNUDI
Mardi 17	GT FS départementale
Mercredi 18	Permanence Bureau
Jeudi 19	Stage FNEC "Militant FO" FS académique





En adhérant à FO, je bénéficie de l'Association FO des Consommateurs (AFOC) et de ses informations, conseils et appuis juridiques **en tant que consommateur et pour mon logement.**

L'association FO Consommateurs a été créée en 1974 par la Confédération FO afin d'élargir au domaine très vaste de la consommation son action de défense des intérêts collectifs des salariés. C'est ainsi que ces derniers sont assurés de son appui dans leurs choix de consommateurs aux meilleures conditions économiques et juridiques dans un contexte marqué par le productivisme et le jeu du marché.

L'AFOC est donc animée par une double préoccupation :

En amont, la promotion des intérêts collectifs des consommateurs salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat économique et social porteur de progrès. En aval, leur défense individuelle au quotidien par le biais d'informations, des formations et de conseils dispensés à leur attention.

AFOC de la Gironde
17-19 Quai de la Monnaie
33 080 Bordeaux Cedex
05 57 95 09 23
afoc33@wanadoo.fr



Arcachon-Nord	BODIER	Benjamin	PE	06 26 63 77 03	benjamin.bodier@gmail.com
	CLOS	Laetitia	PE	06 74 86 09 24	laetitia5434@gmail.com
	DRUART	Nina	PE	06 11 66 50 30	nina.druart@laposte.net
	FOUQUET	Mélanie	AESH	06 81 64 16 93	mela.fouquet@orange.fr
	GROCQ	Xavier	PE	07 70 64 24 86	xavgroc@hotmail.com
Arcachon-Sud	PENA	Laure	PE	06 88 50 00 40	laurepena@msn.com
	PHILIPPO	Olivier	PE	06 88 63 60 53	olivierphilippo@yahoo.fr
ASH	DOS REIS	Antony	PE	06 50 79 27 83	antonydos@hotmail.fr
	GAUFFRETEAU	Cécile	PE	06 42 31 78 63	cecile.gauffreteau@gmail.com
Bègles-Floirac	ANNE	Corinne	PE	06 32 97 04 86	canne4@gmail.com
	AMADOR	Samantha	PE	06 59 84 95 89	samamdor514@gmail.com
Blaye	DOS REIS	Antony	PE	06 50 79 27 83	antonydos@hotmail.fr
Bordeaux-Bouscat	GARCIA	Cindy	PE	06 03 36 51 29	cindy-garcia@hotmail.fr
	TASTET	Camille	PE	06 78 91 47 94	tastet.camille@orange.fr
Bordeaux-Centre	GIRARDOT	Fabienne	AESH	06 99 45 75 30	fabiennegirardot@live.fr
	JORDAN ROMIER	Stéphanie	PE	06 09 16 03 58	stephanie.romier@orange.fr
	MARIN	Delphine	PE	06 86 77 99 82	marin.delphine@gmail.com
	MOURAS	Patrick	PE	06 15 39 61 06	patmouras@hotmail.com
Bordeaux-Mérignac	JOUBERT	Léa	PE	06 35 17 39 20	lea.joubert@hotmail.fr
	TASTET	Camille	PE	06 78 91 47 94	tastet.camille@orange.fr
Entre-Deux-Mers	GARCIA	Cindy	PE	06 03 36 51 29	cindy-garcia@hotmail.fr
Gradignan	PENA	Laure	PE	06 88 50 00 40	laurepena@msn.com
	FRUCTUEUX	Anne Sophie	AESH	06 77 09 56 40	annesophie.dessaux@gmail.com
La Réole	DERUMAUX	Aurélié	PE	06 75 01 59 03	lilie545@hotmail.com
Langon	BARADEL	Thierry	PE	06 87 11 51 46	th.baradel@orange.fr
	BERARD	Guillaume	PE	06 26 45 60 78	guillaumeberard33@gmail.com
	MOUGINET	Annelise	AESH	06 01 93 91 94	almouginet@gmail.com
Lesparre-Médoc	ATTIAS	Sonia	PE	06 85 09 51 24	sattias001@gmail.com
	GRIMAULT	Christine	PE	07 50 48 84 94	grimaultch@aol.com
	LATAPIE	Simon	PE	06 60 22 81 84	simon.latapie@yahoo.fr
Libourne 1	DERUMAUX	Aurélié	PE	06 75 01 59 03	lilie545@hotmail.com
	FAGES	Henri	PE	06 69 97 90 87	loncage@neuf.fr
Libourne 2	GEY	Aline	PE	06 84 65 33 89	aline.snudifo@gmail.com
Lormont	MOURAS	Dominique	PE	06 03 31 32 18	dominiquemouras@hotmail.com
Pessac	GAUFFRETEAU	Cécile	PE	06 42 31 78 63	cecile.gauffreteau@gmail.com
	PANIGOT	Claude	AESH	06 34 19 06 26	pclaude2009@gmail.com
	PETIT	Michel	PE	06 88 55 11 05	michelpetit33700@yahoo.fr
St-André-De-Cubzac	LOMBARDY	Frédéric	PE	06 67 27 36 48	fredericlombardy82@hotmail.fr
St-Médard-En-Jalles	GOURVES	Gaëlle	PE	06 09 38 08 32	ggourvescp@gmail.com
	MOUNIER	Caroline	PE	06 67 40 59 52	caroline.fialeix@gmail.com
	TEXIER	Caroline	PE	06 98 08 01 98	caroline.texier@free.fr
Sud-Médoc	FERNANDEZ	Frédéric	PE	06 60 46 37 79	kundera21@hotmail.fr
Sud-Entre-Deux-Mers	ACCOU	Valérie	PE	06 50 48 76 25	accouvalerie@hotmail.fr
	MAGNIER	Léa	PE	06 48 64 11 56	magnier.lea33@gmail.com
	RETAULT	Claire	PE	06 63 73 06 49	claireret@gmail.com
Talence	MARLIER	Roxane	PE	06 16 43 25 98	roxane.marlier@gmail.com
	ROBIN	Emmanuelle	AESH	06 86 86 13 55	robem76@gmail.com
	VINET	Catherine	PE	06 33 60 83 84	cath.vinet@gmail.com